

## Les réformes du marché du travail et la baisse du chômage structurel en France : rétrospective 2015-2025

En 2025, le taux de chômage en France s'est établi autour de 7,7%, alors qu'il avait culminé à plus de 10% en 2015. Même s'il remonte depuis 2022, l'amélioration est nette et celle-ci ne tient pas seulement à la conjoncture : le taux de chômage structurel aurait reculé d'environ 1,3 point entre 2015 et 2025, selon nos estimations. Ce repli reflète à la fois l'impact des réformes structurelles mises en œuvre durant cette période – assurance chômage, ordonnances travail, apprentissage – et une amélioration plus diffuse du fonctionnement du marché du travail. Prises dans leur ensemble, les réformes expliqueraient plus de 80% de la baisse du chômage structurel, soit environ un tiers de la diminution totale du chômage observée depuis 2015.

**Antoine DEVULDER et Marco G. PALLADINO**  
Direction des Enquêtes de conjoncture et des Analyses microéconomiques et structurelles  
Service d'Études sur les politiques structurelles

Codes JEL  
E24, J64, J68

### Entre 2015 et 2025

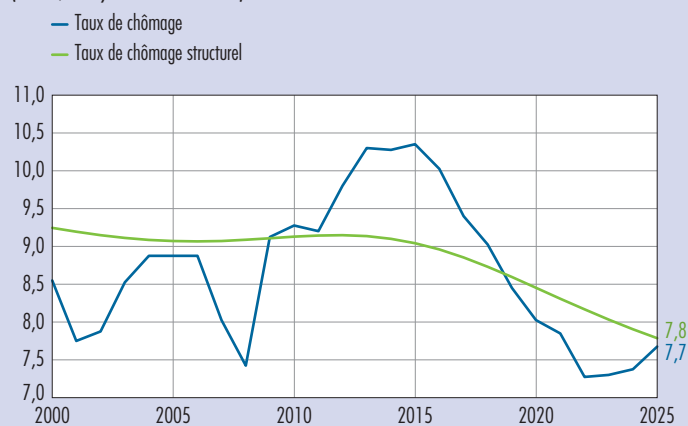
– 1,3 point de pourcentage (pp)  
la baisse du taux de chômage structurel

plus de 80 %, soit – 1,1 pp  
la part de la baisse du taux de chômage structurel attribuée aux réformes

+ 1,2 pp  
la hausse durable du taux d'emploi attribuée aux réformes

### Taux de chômage et chômage structurel en France

(en %, moyenne annuelle)



Sources : Insee, Banque de France.

Depuis 2015, le marché du travail français connaît une amélioration notable. En 2025, malgré une légère remontée depuis 2022, le taux de chômage, autour de 7,7%<sup>1</sup>, se situait presque 3 points au-dessous de son pic de 2015. Au cours de cette période, le chômage structurel a poursuivi une tendance baissière continue, amorcée il y a une dizaine d'années et qui pourrait se prolonger, selon nos estimations. Le taux de retour à l'emploi s'est progressivement renforcé, puis a atteint un niveau historiquement élevé en 2021, tandis que le taux de sortie de l'emploi est resté stable (cf. annexe 1, graphique GA1). Depuis la fin de l'année 2022, le taux d'emplois vacants – qui est un indicateur de la demande de travail des entreprises – diminue après avoir atteint un pic (cf. annexe 1, graphique GA2), tandis que le taux de chômage remonte légèrement. Alors que des réformes importantes ont été menées au cours de la décennie 2015-2025, cette situation témoigne d'une amélioration de l'efficacité du marché du travail pour appairer chômeurs et emplois vacants : la courbe de Beveridge<sup>2</sup> s'est déplacée vers l'intérieur, signe d'un assouplissement des tensions de recrutement presque sans dégradation de l'emploi.

Comment ces réformes ont-elles été prises en compte dans les projections macroéconomiques de la Banque de France ? Cet article retrace, de manière rétrospective, la contribution des différentes réformes au recul du taux de chômage structurel français entre 2015 et 2025, à l'aide des outils effectivement utilisés dans le cadre des exercices de prévision. Sur cette décennie, le taux de chômage structurel aurait, d'après nos estimations, baissé d'environ 1,3 point de pourcentage, dont plus de 80% seraient attribuables aux réformes structurelles. Les « ordonnances travail » de 2017, le renforcement des contrôles de recherche d'emploi et la réforme de la formation professionnelle (hors apprentissage) auraient contribué à hauteur de 0,4 point. L'effet cumulé des réformes de l'assurance chômage de 2021 et de 2023 atteindrait 0,6 point. Enfin, les mesures de soutien à l'apprentissage auraient réduit le chômage structurel de 0,1 point tout en augmentant

durablement le taux d'emploi<sup>3</sup> de 0,5 point. Ces évaluations, bien qu'entourées d'incertitude, semblent confortées par les données observées et cohérentes avec les évaluations microéconomiques disponibles.

## 1 Qu'est-ce que le taux de chômage structurel ?

### Le taux de chômage structurel correspond au taux de chômage corrigé des fluctuations liées au cycle économique

Il s'interprète comme le niveau de chômage théorique qui serait déterminé uniquement par les caractéristiques structurelles de l'économie. Ces caractéristiques incluent l'ensemble des règles qui régissent le marché du travail, le niveau de fiscalité, l'état des institutions du marché du travail, la composition du tissu productif, la formation des travailleurs mais aussi, plus largement, les préférences des agents économiques ou toutes les institutions et règles qui peuvent affecter indirectement l'activité économique. Contrairement au taux de chômage observé, qui reflète également les fluctuations conjoncturelles de la demande, le taux de chômage structurel peut évoluer en réponse à tout changement affectant l'une ou l'autre de ces caractéristiques structurelles de l'économie. C'est en particulier le cas après des réformes structurelles du marché du travail, c'est-à-dire des politiques publiques qui modifient la protection de l'emploi, la représentativité des salariés, la fiscalité, la durée du travail, la formation, l'indemnisation du chômage ou de l'inactivité. C'est donc la variable pertinente pour juger de l'effet de telles réformes sur le chômage.

### Le taux de chômage structurel aurait baissé d'environ 1,3 point entre 2015 et 2025

Estimer le taux de chômage structurel est utile pour prévoir l'inflation. C'est donc un enjeu important pour les banques centrales. La Banque de France l'évalue avec une approche combinant des filtres statistiques, des équations économétriques et des évaluations internes ou externes de réformes<sup>4</sup>. Le taux de chômage structurel ainsi construit

1 Le taux de chômage est défini comme le nombre de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) rapporté à la population active. 7,7% est sa moyenne annuelle (moyenne des quatre trimestres) en 2025.

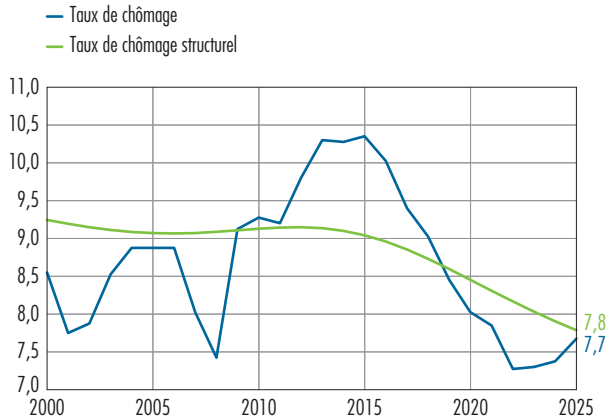
2 La courbe de Beveridge est la relation décroissante entre le taux de chômage et le taux d'emplois vacants.

3 Le taux d'emploi est défini comme l'emploi total rapporté à la population en âge de travailler, généralement assimilée à la population âgée de 15 à 64 ans.

4 La méthode utilisée par la Banque de France pour estimer le taux de chômage structurel est décrite plus précisément dans l'annexe 2.

## Taux de chômage et chômage structurel en France

(en %, en moyenne annuelle)



Sources : Insee, Banque de France.

est représenté, depuis 2000, sur le graphique ci-dessus. Il afficherait une baisse persistante depuis le milieu de la décennie 2010. La suite de cet article discute la contribution des principales réformes structurelles mises en œuvre au cours de cette période à cette baisse.

## 2 Une décennie de réformes

Entre 2015 et 2025, les gouvernements successifs se sont attachés à rénover en profondeur le fonctionnement du marché du travail. Ces réformes ont porté à la fois sur la flexibilisation du marché du travail, les incitations à la reprise d'emploi par les chômeurs et les enjeux de formation de la main-d'œuvre.

### Négociation collective et flexibilité

Les « ordonnances travail » de 2017 ont modifié le cadre de la négociation collective en renforçant la primauté de l'accord d'entreprise sur l'accord de branche pour un nombre élargi de thèmes. Elles ont également élargi les modalités de conclusion d'accords collectifs dans les entreprises dépourvues de délégués syndicaux, en autorisant la négociation avec des salariés mandatés par des organisations syndicales ou, dans certains cas, l'adoption d'accords par référendum. Ces accords peuvent porter sur le temps de travail, la rémunération et l'organisation du travail.

### Incitations au retour à l'emploi

Le renforcement des contrôles de la recherche effective d'emploi des chômeurs indemnisés s'inscrit dans la mise en œuvre progressive, à partir de 2015, des dispositions du Code du travail relatives aux obligations des demandeurs d'emploi, avec une montée en charge du dispositif de contrôle confié à Pôle emploi (devenu France Travail). Il s'est traduit par une augmentation du nombre de contrôles, une clarification des critères de recherche d'emploi, et une utilisation plus fréquente des sanctions en cas de manquement.

Cette logique d'incitation a été prolongée par les réformes de l'assurance chômage de 2021 et de 2023. La première a profondément modifié les règles d'indemnisation : le salaire journalier de référence prend désormais en compte les périodes non travaillées, les conditions d'affiliation ont été durcies, et un système de bonus-malus a été instauré pour inciter les entreprises à allonger la durée des contrats. Afin de rendre le travail stable plus attractif et encourager des transitions plus rapides vers l'emploi durable, cette réforme a visé les travailleurs aux parcours discontinus ainsi que les employeurs qui ont recours de manière massive aux contrats courts. En 2023, une deuxième étape a introduit une contracyclicité de la durée d'indemnisation : lorsque le marché du travail est favorable, les droits sont réduits, ce qui permet au régime d'être plus réactif face au cycle économique tout en préservant son rôle protecteur en période de ralentissement. L'ensemble de ces mesures contribue à rendre le système plus incitatif et plus adapté à la conjoncture.

### Formation et compétences

La réforme de la formation professionnelle, issue de la loi de 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », a modifié les modalités d'accès et de financement de la formation. Elle a remplacé le compte personnel de formation (CPF) en heures par un compte monétisé en euros, utilisable directement par les individus pour financer des formations. Cette modification technique avait pour objectif de créer un véritable marché de la formation professionnelle en donnant davantage d'autonomie aux travailleurs et en introduisant une pression concurrentielle

sur les formations. La réforme a également réorganisé les circuits de financement et de gouvernance de la formation, et s'est appuyée sur le plan d'investissement dans les compétences pour accroître l'offre de formations qualifiantes à destination des demandeurs d'emploi.

Le développement de l'apprentissage, engagé à partir de 2018 dans le même cadre législatif, a reposé sur une réforme en profondeur de son cadre institutionnel et de son financement. La réforme a libéralisé l'ouverture des centres de formation d'apprentis, transféré la gouvernance du dispositif aux branches professionnelles, et instauré un financement au contrat par des niveaux de prise en charge définis par France compétences. Elle s'est accompagnée de la mise en place d'aides financières à l'embauche d'apprentis, initialement plus ciblées (notamment sur les niveaux infra-baccalauréat ou baccalauréat), puis renforcées à partir de 2020 et applicables à l'ensemble des niveaux de diplôme.

### 3 Effets des réformes sur le chômage structurel et le taux d'emploi

**Dans l'ensemble, les réformes pourraient expliquer la baisse du chômage structurel à hauteur de 1,1 point**

Les effets estimés des différentes réformes (regroupées dans ce qui suit en fonction des différentes évaluations faites au fil du temps) permettraient d'expliquer 1,1 point de la baisse totale de 1,3 point du chômage structurel entre 2015 et 2025 (soit plus de 80% – cf. tableau). Les limites méthodologiques des estimations présentées sont indiquées plus bas dans un encadré.

#### Contributions à la variation du taux de chômage structurel entre 2015 et 2025

(en points de pourcentage)

Réformes	Mécanisme principal	Contribution
Paquet de mesures « pro-emploi » (2017, 2018)	Flexibilisation du marché du travail, négociation décentralisée, formation professionnelle	- 0,4
Assurance chômage (2021, 2023)	Incitations au retour à l'emploi, baisse du turnover	- 0,6
Aides à l'apprentissage (2018, 2020)	Élargissement du vivier de main-d'œuvre	- 0,1
<b>Sous-total des réformes</b>		<b>- 1,1</b>
Autres effets	Vieillesse de la population active	- 0,1
	Résidu	- 0,1
<b>Total</b>		<b>- 1,3</b>

Source : Banque de France.

#### Le paquet de mesures « pro-emploi » (2017, 2018) aurait contribué à une baisse du chômage structurel de l'ordre de 0,4 point

La première évaluation de réforme incluse dans cette analyse porte sur un paquet de mesures incluant i) les ordonnances travail de 2017 sur la négociation collective, ii) le renforcement des contrôles de recherche effective d'emploi (qui s'est intensifié à partir de 2017) et iii) la réforme de la formation professionnelle de 2018 (hors subventions de l'apprentissage, dont les effets sont apparus plus tard et qui ont fait l'objet d'une évaluation ultérieure – cf. *infra*). Ces mesures auraient contribué à abaisser le coût du travail et, par là même, le taux de chômage structurel via deux canaux :

- Le canal de la **formation des salaires** : pour le comprendre, il faut se représenter la négociation salariale comme un processus durant lequel le travailleur et l'employeur vont se partager le produit (ou « surplus ») qui sera créé si la négociation aboutit. Pour le travailleur, le salaire minimal acceptable est le revenu qu'il peut espérer si la négociation échoue (son salaire de réserve), qui correspond peu ou prou à l'indemnisation du chômage. Pour l'employeur, le salaire maximal acceptable est la totalité du « surplus ». Ces deux bornes fixent un intervalle à l'intérieur duquel se trouvera le salaire négocié, sa position relativement à ces bornes traduisant le pouvoir de négociation du travailleur vis-à-vis de l'employeur ;

- Le canal de la **productivité** : il correspond au fait que lorsqu'un salarié devient plus efficace, son coût unitaire pour l'entreprise (coût du travail par unité produite, calculé en le rapportant à la productivité) diminue et ce même lorsque le salaire perçu par l'employé reste inchangé. Ce canal agit donc comme une baisse des salaires du point de vue des entreprises, avec en plus, d'un point de vue macroéconomique, l'avantage de ne pas peser sur le pouvoir d'achat des salariés et donc sur la demande intérieure.

Ainsi, trois mesures prises en 2017 et 2018 auraient contribué à réduire le coût unitaire du travail (coût par unité produite) pour les entreprises, entraînant une hausse de la demande de travail et donc de l'emploi :

- Les **ordonnances travail sur la négociation collective**, largement adoptées par les partenaires sociaux après une phase de transition (France Stratégie, 2021), ont renforcé la primauté des accords d'entreprise sur les accords de branche pour un certain nombre de sujets, et ce même en cas de dispositions moins favorables au salarié. De ce fait, elles auraient plutôt réduit le pouvoir de négociation des salariés vis-à-vis de leurs employeurs ;
- Le **renforcement des contrôles** de recherche effective d'emploi par les chômeurs indemnisés a introduit un risque supplémentaire pour les chômeurs d'une suspension de leur indemnisation. De ce fait, il aurait réduit l'indemnisation qu'une personne en emploi pouvait espérer en cas de perte de son emploi, abaissant ainsi les salaires de réserve des employés impliqués dans les négociations salariales ;
- Les mesures en faveur de la **formation professionnelle** auraient augmenté la productivité moyenne des travailleurs, en particulier des travailleurs les moins qualifiés, avec non seulement une montée de leurs compétences individuelles, mais aussi, à plus long terme, une amélioration de la qualité des appariements sur le marché du travail, par un meilleur ajustement des compétences aux postes.

Pour évaluer ces effets, un modèle macroéconomique structurel, en équilibre général, a été mobilisé. Les mesures ont été traduites sous forme de chocs sur les paramètres du modèle correspondant i) au pouvoir de négociation des salariés, ii) à l'indemnisation du chômage, et iii) à la productivité des travailleurs moins qualifiés. Ces chocs ont été calibrés pour partie à partir d'une comparaison entre l'économie française et l'économie allemande – dont le marché du travail est considéré comme plus dérégulé (pour plus de détails sur le modèle et la méthode adoptée, cf. annexe 3). La baisse de 0,4 point du taux de chômage structurel obtenue en simulant le modèle correspond, en supposant que cette baisse du chômage s'est faite essentiellement par des créations d'emplois à population active inchangée<sup>5</sup>, à une hausse d'environ 0,3 point du taux d'emploi.

### Les réformes de l'assurance chômage de 2021 et de 2023 compteraient pour 0,6 point dans la baisse du chômage structurel

En modifiant les modalités d'indemnisation du chômage dans un sens plus restrictif, les réformes de l'assurance chômage augmentent l'incitation au retour à l'emploi des chômeurs. Une partie d'entre eux augmentera son effort de recherche d'emploi ; certains accepteront des emplois correspondant un peu moins à leurs critères de recherche ou légèrement moins rémunérés. À cet égard, les réformes de l'assurance chômage diminuent les « options de sorties » des travailleurs dans la négociation salariale et devraient avoir un effet à la hausse sur l'emploi avec toutefois un risque de dégradation de la qualité de l'emploi.

Les travaux menés *ex post* – Dares, 2025a et 2025b ; Unédic, 2025a – ne fournissent pas de chiffrage des effets macroéconomiques sur l'emploi et le chômage de la réforme de 2021. Toutefois, ils suggèrent que les effets sur les trajectoires individuelles ont été importants. Les jeunes, les moins qualifiés et les personnes aux carrières discontinues ont eu tendance à accélérer leur reprise d'emploi. La réforme de la dégressivité semble avoir aussi accéléré le retour à l'emploi, mais elle concerne une petite partie des allocataires (3 %, dont principalement des hommes, cadres et diplômés de l'enseignement supérieur).

<sup>5</sup> Ces mesures, de même que les réformes de l'assurance chômage, n'incitent pas les inactifs à participer davantage au marché du travail.

En revanche, le dispositif de bonus-malus, perçu comme peu lisible, a eu un impact limité et hétérogène sur les pratiques des employeurs : la baisse du taux de séparation est modérée (- 2,5 points en moyenne) et concentrée sur les petites entreprises.

Les chiffrages des effets des deux réformes successives sur le taux de chômage structurel sont décrits en annexe 3 :

- Pour la **réforme de 2021**, il s'appuie sur une hypothèse de convergence de la part d'emplois de courte durée en France vers la moyenne européenne. L'effet trouvé est de - 0,2 point sur le taux de chômage structurel, correspondant à une hausse de 0,1 point du taux d'emploi ;
- La **réforme de 2023**, en introduisant une dose de contracyclicité de la protection du chômage, a eu pour conséquence directe de baisser d'environ 25 % la durée maximale d'indemnisation des demandeurs d'emploi. Les premiers résultats descriptifs disponibles (Unedic, 2025b) suggèrent que la réforme a effectivement « mordu » sur les droits : la durée maximale moyenne d'indemnisation a reculé de 4 mois (passant d'environ 20 à 16 mois) pour les droits ouverts en 2024 par rapport à 2022, signe que la réforme a déjà eu un effet tangible sur les trajectoires d'indemnisation. Des travaux de recherche montrent que la durée maximale d'indemnisation influence le retour à l'emploi : cf. Card, Chetty et Weber, 2007 ; ou Le Barbanchon, 2016, pour la France. Selon ce dernier, l'effet de la réforme de 2023 sur le taux de chômage structurel est estimé à - 0,4 point, correspondant à une hausse de 0,3 point du taux d'emploi.

### **Les mesures prises en faveur de l'apprentissage auraient contribué à hauteur de 0,5 point à la hausse du taux d'emploi, avec un effet moindre sur le taux de chômage structurel, évalué à 0,1 point**

Dans la suite de la réforme de la formation professionnelle de 2018, les mesures de soutien à l'embauche d'apprentis prises depuis 2020, très généreuses, ont permis de créer un nombre important d'emplois (Devulder, Ducoudré, Lemoine et Zuber, 2024). Si une partie de ces emplois ont bénéficié à des chômeurs, ils ont pour l'essentiel été ouverts

à des étudiants ou à des jeunes qui n'étaient pas sur le marché du travail. D'après Coquet (2024), la hausse de l'emploi des jeunes s'est accompagnée d'une hausse de la population active d'ampleur comparable, de sorte que le chômage des jeunes a peu reculé (de l'ordre de - 30 000). Toutefois, le taux de chômage a aussi reculé par un effet dénominateur, le nombre d'actifs ayant augmenté.

## ENCADRÉ

### Limites méthodologiques des estimations présentées

Les différentes réformes décrites ci-dessus sur le taux de chômage structurel et sur le taux d'emploi français ont fait l'objet d'évaluations quantitatives au fil du temps, dans le cadre des exercices de prévision semestriels coordonnés avec l'ensemble de l'Eurosystème. Ces chiffres sont regroupés ici de façon chronologique en suivant ces évaluations. Ils reflètent le diagnostic sur les effets de ces politiques, qui sous-tend les projections et les analyses macroéconomiques à moyen terme de la Banque de France.

Même si elles s'appuient sur des hypothèses plausibles, ces estimations restent entourées d'incertitude. D'abord, il s'agit d'évaluations *ex ante*, fondées sur des hypothèses de travail et, souvent, sur des estimations publiées relatives à d'autres réformes, menées à différentes époques. Ensuite, elles utilisent des méthodes différentes, sans prendre en compte de possibles interactions entre les mesures ; l'additivité des effets trouvés doit donc être considérée avec précaution.

Malgré ces limites, ces estimations apparaissent dans l'ensemble prudentes et les mécanismes sous-jacents ont été confirmés par des travaux microéconomiques *ex post*. Surtout, ils n'ont pas été contredits de manière flagrante par les faits, dans le sens où la série de taux de chômage structurel incluant ces estimations a été assez peu révisée au fil des exercices de prévision successifs et des publications par l'Insee des chiffres du chômage.

Cette baisse est estimée à environ 0,1 point sur le chômage structurel, dont environ la moitié viendrait du retour à l'emploi de jeunes chômeurs, et l'autre moitié de l'effet « dénominateur » (basculé de l'inactivité vers l'emploi). En tenant compte des effets sur la population active, l'effet durable<sup>6</sup> de ces mesures sur le taux d'emploi s'élèverait quant à lui à 0,5 point (cf. annexe 3).

### **Le vieillissement de la population active ainsi que d'autres facteurs pourraient expliquer la baisse résiduelle du taux de chômage structurel**

Le vieillissement de la population aurait abaissé le taux de chômage par un effet de composition, car la part des 55-64 ans, dont le taux de chômage est structurellement plus faible que celui des autres classes d'âge, a sensiblement augmenté sur la période. Une décomposition contrefactuelle suggère que le vieillissement aurait ainsi contribué à hauteur d'environ 0,1 point à la baisse du taux de chômage total entre 2015 et 2025 (cf. annexe 4). Cet effet est plutôt modeste, notamment parce que la baisse du chômage des seniors a été moins marquée que celle des 15-54 ans, ce qui pourrait refléter, au moins en partie, le recul de l'âge légal de départ à la retraite<sup>7</sup>.

Après prise en compte des contributions attribuées aux réformes et de l'effet de composition lié au vieillissement, il reste une baisse inexplicée d'environ 0,1 point. Ce résidu peut refléter les effets d'autres politiques favorables à l'activité et à l'investissement (loi PACTE, plans de relance et d'investissement, loi de programmation de la recherche), adoptées sur la même période, ou des évolutions plus diffuses du fonctionnement du marché du travail.

## **Conclusion**

En 2025, le taux de chômage français, qui se situait autour de 7,7%, demeurerait nettement supérieur à celui d'autres économies européennes, comme l'Allemagne (3,7%). De ce fait, l'ampleur de sa baisse observée depuis 2015 peut sembler insuffisante. Toutefois, le fait qu'une part importante de celle-ci soit durable représente des gains considérables à long terme. Cette baisse durable, matérialisée par la baisse du taux de chômage structurel, peut s'expliquer en grande partie par les réformes menées depuis 2015 sur le marché du travail. Elle s'est accompagnée d'une hausse exceptionnelle du taux d'emploi (de 64,7% en 2015 à 69,5% en 2025), qui est, elle aussi, en partie liée aux réformes : selon les estimations présentées dans cet article, elles en expliqueraient environ un quart.

L'analyse présentée dans cet article ne couvre pas la question du coût budgétaire de ces mesures, ni celle de la qualité des emplois créés et des trajectoires des travailleurs : une partie des gains, en particulier ceux qui sont liés à l'apprentissage, représentent un coût important pour les finances publiques et pourraient s'accompagner de créations d'emplois en moyenne moins productifs. C'est pourquoi ces réformes structurelles devront être réévaluées avec davantage de recul historique, en prenant en compte l'évolution à moyen terme de la productivité du travail.

<sup>6</sup> Si les aides à l'apprentissage ont été sensiblement réduites depuis 2025, le dispositif (consistant d'un côté en une aide à l'embauche forfaitaire de 5000 euros et de l'autre en une grille salariale inférieure au Smic) reste avantageux et devrait, en faisant l'hypothèse qu'il soit conservé pour l'essentiel à l'avenir, maintenir de manière pérenne un surcroît d'emplois important.

<sup>7</sup> Les évaluations microéconomiques des relèvements passés de l'âge légal de départ à la retraite suggèrent que ces réformes tendent à figer les situations sur le marché du travail pour les individus directement concernés : les personnes en emploi restent en emploi, tandis que celles qui sont au chômage ou en inactivité y demeurent plus longtemps (Cour des comptes, 2025). Ce mécanisme accroît mécaniquement le nombre de chômeurs seniors, en prolongeant les situations de chômage jusqu'à la nouvelle date de départ à la retraite.

## Bibliographie

Botero (J. C.), Djankov (S.), La Porta (R.), Lopez-de-Silanes (F.) et Shleifer (A.) (2004)  
« The regulation of labor », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 119, n° 4, novembre, p. 1339-1382.

Card (D.), Chetty (R.) et Weber (A.) (2007)  
« Cash-on-hand and competing models of intertemporal behavior: new evidence from the labor market », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 122, n° 4, novembre, p. 1511-1560.

Coquet (B.) (2024)  
« Apprentissage : quatre leviers pour reprendre le contrôle », *OFCE Policy Brief*, n° 135, Observatoire français des conjonctures économiques, septembre.

Cour des comptes (2025)  
*Situation financière et perspectives du système de retraites*, communication au Premier ministre, février.

Dares, direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques (2025a)  
*Rapport du comité d'évaluation de la réforme de l'assurance chômage 2019-2021*, avril.

Dares (2025b)  
« Quels effets de la réforme de la dégressivité sur la durée indemnisée et le retour à l'emploi ? », *Document d'études*, n° 281, avril.

Devulder (A.), Ducoudré (B.), Lemoine (M.) et Zuber (T.) (2024)  
« Comment expliquer les pertes de productivité observées en France depuis la période pré-Covid ? », *Bulletin de la Banque de France*, n° 251/1, mars-avril.  
[Télécharger le document](#)

France Stratégie (2021)  
*Évaluation des ordonnances du 22 septembre 2017 relatives au dialogue social et aux relations de travail – Rapport 2021 du comité d'évaluation*, décembre.

Jauneau (Y.) et Vidalenc (J.) (2019)  
« Les salariés en contrat court : des allers-retours plus fréquents entre emploi, chômage et inactivité », *Insee Première*, n° 1737, février.

Le Barbanchon (T.) (2016)  
« The effect of the potential duration of unemployment benefits on unemployment exits to work and match quality in France », *Labour Economics*, vol. 42, octobre, p. 16-29.

Shimer (R.) (2012)  
« Reassessing the ins and outs of unemployment », *Review of Economic Dynamics*, vol. 15, n° 2, avril, p. 127-148.

Unédic, Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (2025a)  
« Évaluation de la réforme d'assurance chômage 2019-2021 », mars.

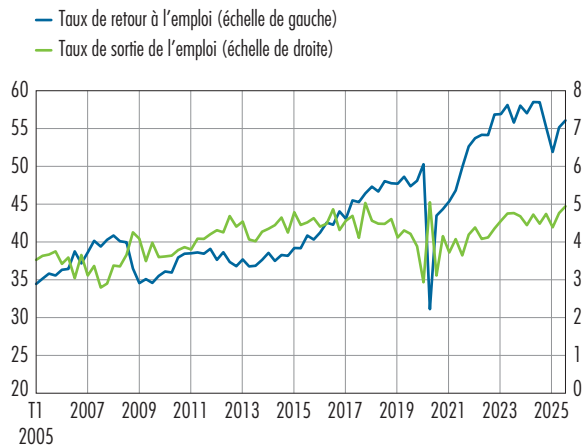
Unédic (2025b)  
« Réforme 2023 : premiers effets de la réforme de contracyclicité », décembre.

# Annexe 1

## Tendances du marché du travail en France

### GA1 Flux d'emploi

(en %)

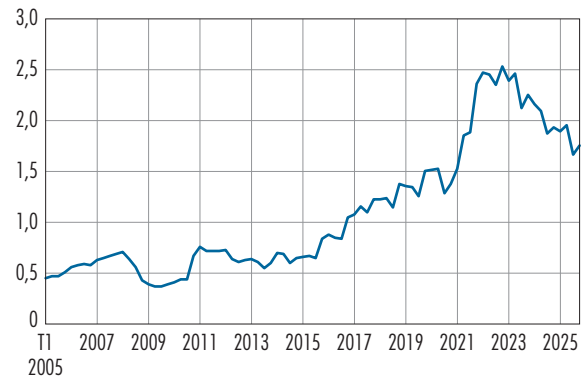


Note : Taux de retour à l'emploi depuis le chômage, et taux de sortie de l'emploi vers le chômage. Ces taux sont construits grâce à la méthode de Shimer (2012), qui s'appuie sur l'évolution du ratio entre le chômage total et le chômage de court terme. Données trimestrielles du T1 2005 au T3 2025.

Sources : France Travail, Insee, Banque de France.

### GA2 Taux trimestriel d'emplois vacants

(en %)



Champ : Établissements de 10 salariés ou plus, ensemble des secteurs.

Note : Données trimestrielles du T1 2005 au T4 2025.

Source : Dares.

## Annexe 2

### Estimation du taux de chômage structurel

Le taux de chômage structurel n'est généralement pas un indicateur publié par les instituts nationaux de statistiques. En effet, il s'agit d'une variable dite « inobservable ». Il peut être estimé de différentes façons par les institutions économiques. Comme toutes les banques centrales de l'Eurosystème, la Banque de France l'estime régulièrement dans le cadre des exercices de projections de l'Eurosystème. En effet, l'écart du taux de chômage au taux de chômage structurel fournit un indicateur de tensions inflationnistes à venir – c'est pourquoi le taux de chômage structurel est aussi parfois appelé taux de chômage n'accéléralant pas l'inflation (NAIRU, *non-accelerating inflation rate of unemployment*). Du fait de sa position médiane par rapport au taux de chômage dans le cycle économique, on considère qu'il correspond à un niveau de chômage neutre pour l'inflation salariale et donc pour l'inflation d'origine domestique. Lorsque le taux de chômage est plus faible, le recrutement est plus difficile pour les entreprises, et les salariés peuvent obtenir des salaires plus élevés. Au contraire, lorsque le taux de chômage est supérieur au NAIRU, les entreprises sont en position de force par rapport aux demandeurs d'emploi, ce qui peut faire apparaître des pressions à la baisse sur les salaires. Le taux de chômage structurel estimé par la Banque de France est d'abord calculé à l'aide d'un filtre statistique appliqué au taux de chômage, afin d'en exclure les fluctuations liées au cycle économique. Les données d'inflation sont également mobilisées pour la détermination des paramètres de ce filtre statistique. Ensuite, il peut être ajusté pour tenir compte des réformes structurelles lorsque l'on considère que le filtrage n'a pas permis d'en capter les effets.

## Annexe 3

### Effets des réformes

#### Effets du paquet de mesures « pro-emploi » (2017, 2018)

Le chiffrage des mesures est obtenu en simulant un modèle dynamique en équilibre général à deux pays formant une union monétaire (le modèle est calibré pour la France et l'Allemagne), le reste du monde étant exogène. Dans chaque pays, la population est divisée en deux catégories de même taille : i) les ménages dits « ricardiens », qui offrent un travail qualifié, et ii) les ménages « non ricardiens », qui offrent un travail non qualifié.

La simulation combine trois chocs, dont la quantification est décrite ci-dessous : i) un choc de baisse du pouvoir de négociation des salariés, ii) un choc de diminution des options de sortie des salariés, et iii) un choc de hausse de la productivité des travailleurs non qualifiés.

Pour calibrer la baisse du pouvoir de négociation des salariés induite par la réforme, le paramètre qui décrit le pouvoir relatif des salariés dans la négociation avec les entreprises, fixé initialement à 0,66 en France (contre 0,5 en Allemagne – cf. Botero *et al.*, 2004), est légèrement diminué, à 0,63, de façon à se rapprocher du niveau allemand. La diminution des « options de sortie » des travailleurs consécutive au renforcement des contrôles de recherche d'emploi effective est modélisée par une diminution des allocations chômage dans le modèle de 0,5%. Enfin, le volet concernant la formation professionnelle est modélisé par un choc positif sur la productivité des travailleurs non qualifiés en France, calibré à 0,4%.

#### Effets de la réforme de l'assurance chômage de 2021

La réforme de 2021 visait à décourager le recours aux contrats courts, lesquels sont davantage utilisés en France

que dans le reste de l'Europe. En France, les contrats courts (moins de 3 mois) représentaient 5,4% de l'emploi salarié total fin 2019 d'après les calculs des auteurs à partir des données harmonisées de l'enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (EFT-UE). Toujours d'après la même source, en Europe, ces mêmes contrats ne représentaient que 2,5% de l'emploi salarié. En faisant l'hypothèse que la réforme pourrait contribuer à moyen terme à réduire de moitié l'écart avec l'Europe<sup>1</sup>, cela représente une baisse de l'ordre de 300 000 travailleurs soumis à ce type de contrat. Si on suppose par ailleurs qu'un salarié y ayant recours travaille en moyenne 60% de l'année (cf. Jauneau et Vidalenc, 2019) et que les travailleurs qui ne seront plus soumis à des contrats courts du fait de la réforme travailleront en moyenne davantage dans l'année, soit autour de 80% au lieu de 60%, alors la réforme de l'assurance chômage pourrait avoir pour effet une baisse structurelle de l'ordre de  $(80\% - 60\%) \times 300\,000 = 60\,000$  chômeurs, soit une baisse d'environ 0,2 point du taux de chômage structurel. L'effet sur le taux d'emploi, de signe opposé, est obtenu en multipliant l'opposé de ce résultat par le taux d'activité, de l'ordre de 76% en France<sup>2</sup>.

#### Effets de la réforme de l'assurance chômage de 2023

Thomas Le Barbanchon (2016) estime à l'aide de données françaises qu'un allongement de la durée d'indemnisation des chômeurs de 7 à 15 mois (+ 114%) diminue leur taux de retour à l'emploi de 28%, ce qu'on peut assimiler à une élasticité apparente du taux de retour à la durée d'indemnisation de 0,28/1,14. Cette extrapolation est sujette à deux réserves : elle suppose i) une approximation linéaire de l'effet estimé pour une variation de grande amplitude, alors que la relation peut être non linéaire, et ii) une application moyenne à l'ensemble des chômeurs

1 Une vérification *ex post* de cette hypothèse de convergence est rendue difficile par une rupture de série dans les données Eurostat (LFS) en 2021. La catégorie « 1-3 mois » utilisée dans le chiffrage initial a été remplacée par « 1-2 mois », rendant les séries incomparables. Seule la série « moins d'un mois » est continue sur la période 2019-2025. Sur cette base partielle, on observe une réduction de l'écart France-UE27 d'environ 25% entre le T4 2019 et 2024-2025 (de 1,44 point à 1,08 point), soit la moitié de la convergence anticipée. Une évaluation complète nécessiterait la série « 1-3 mois » post-2020, qui n'est plus disponible.

2 Population active rapportée à la population âgée de 15 à 64 ans.

malgré une hétérogénéité potentielle des effets. Sous ces hypothèses, la baisse de cette durée de 25% du fait de la réforme de 2023 conduirait à une hausse du taux de retour à l'emploi des chômeurs de  $(0,28/1,14) \times 0,25 = 6\%$ . Sachant que le taux de sortie trimestriel de l'emploi était de l'ordre de 4,4%, et le taux de retour à l'emploi de 56,6% en France en 2022 (cf. annexe 1 *supra*), une hausse de 6% de ce dernier implique toutes choses égales par ailleurs une baisse de 0,4 point du taux de chômage, correspondant à une hausse du taux d'emploi de 0,3 point (déduit de nouveau avec le taux d'activité).

### Effets de la hausse du recours à l'apprentissage

En 2023, les créations nettes d'emploi liées aux mesures de soutien à l'apprentissage prises entre 2019 et 2023 sont estimées à environ 320 000 (Devulder *et al.*, 2024). Parmi ces emplois créés, seuls 30 000 environ ont bénéficié à des jeunes chômeurs (Coquet, 2024) et environ 290 000 à des entrées nettes dans la population active. Depuis 2023, les aides à l'apprentissage ont été réduites. Si les aides sont maintenues durablement au niveau en vigueur depuis mars 2026, seuls deux tiers des effets estimés en 2023 devraient être pérennes. Cela donne donc une hausse structurelle de l'emploi de 210 000, soit + 0,7%, dont 190 000 entrées nettes dans la population active, soit + 0,6%. En conséquence, le taux de chômage structurel est réduit d'environ 0,1 point :

$$\Delta u \approx \frac{N}{P_{act}} (\Delta \log P_{act} - \Delta \log N)$$

où  $\frac{N}{P_{act}} \approx 0,9$  est le ratio de l'emploi à la population

active initiale. Du fait de l'entrée de nouveaux actifs, l'effet sur le taux d'emploi est plus important que sur le taux de chômage. Il s'élève à + 0,5 point :

$$\Delta \frac{N}{P_{15-64}} \approx \frac{N}{P_{15-64}} \Delta \log N$$

où  $\frac{N}{P_{15-64}} \approx 0,7$  est le taux d'emploi initial, défini ici

comme le ratio de l'emploi à la population âgée de 15 à 64 ans.

## Annexe 4

### Effet du vieillissement démographique sur le taux de chômage

L'effet du vieillissement de la population active sur l'évolution du taux de chômage agrégé depuis 2015 est estimé en isolant un effet de composition démographique indépendant des évolutions conjoncturelles et institutionnelles. On considère un taux de chômage contrefactuel, dans lequel les parts par tranche d'âge dans la population active sont maintenues constantes à leurs valeurs de 2015. Formellement, le taux de chômage agrégé à la date  $t$  s'écrit :

$$u_t = \sum_a s_{\{a,t\}} \cdot u_{\{a,t\}} + \varepsilon_t$$

où  $u_{\{a,t\}}$  désigne le taux de chômage du groupe d'âge  $a$  à la date  $t$ ,  $s_{\{a,t\}}$  la part du groupe d'âge  $a$  dans la population active totale à la date  $t$ , et  $\varepsilon_t$  le résidu inexplicable par la décomposition<sup>3</sup>. Le taux de chômage contrefactuel est alors défini comme :

$$u_t^{\{cf\}} = \sum_a s_{\{a,2015T1\}} \cdot u_{\{a,t\}} + \varepsilon_t$$

La différence entre le taux de chômage observé et le taux de chômage contrefactuel

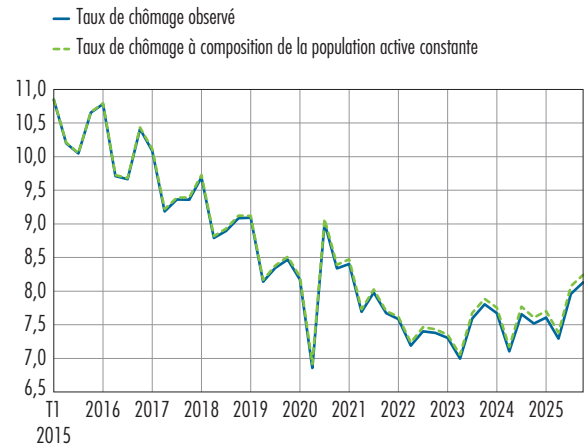
$$\Delta u_t^{\{comp\}} = u_t - u_t^{\{cf\}}$$

mesure l'effet de composition lié aux évolutions démographiques, toutes choses égales par ailleurs.

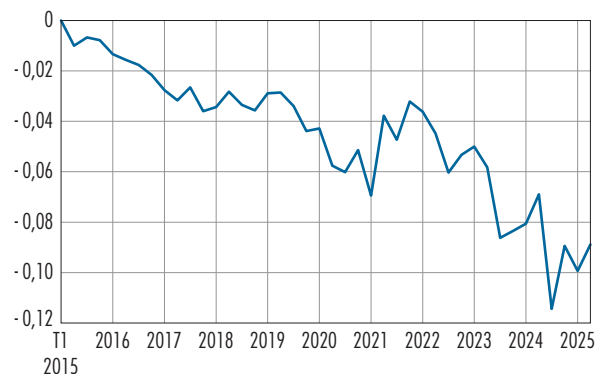
Cet exercice suggère que le vieillissement de la population active aurait contribué à la baisse du taux de chômage total pour environ 0,1 point sur la période 2015-2025, soit près de 3% de la baisse observée.

#### GA3 Effet du vieillissement démographique sur le taux de chômage

##### a) Taux de chômage observé et taux de chômage contrefactuel (en %)



##### b) Effet de composition démographique (en points de pourcentage)



Notes : Le graphique a) présente l'évolution du taux de chômage observé et d'un taux de chômage contrefactuel calculé en maintenant constantes les parts par âge de la population active à leur niveau du T1 2015. Le taux de chômage observé correspond au taux « effectif » au sens du BIT (personnes de 15 ans et plus). Le graphique b) montre l'effet de composition démographique correspondant, défini comme l'écart entre les deux séries. Un effet négatif signifie une baisse liée au vieillissement.  
Sources : Insee, Banque de France.

<sup>3</sup> Faute d'informations détaillées sur la population active âgée de 65 ans et plus, le taux contrefactuel ne peut être calculé de manière strictement équivalente. Le résidu est très faible, de l'ordre de 0,07 point en moyenne sur la période 2015-2025, et n'a jamais dépassé 0,1 point.

---

**Éditeur**

Banque de France

**Secrétaire de rédaction**

Alexandre Capony

**Directeur de la publication**

Claude Piot

**Réalisation**

Studio Création

Direction de la Communication

**Rédaction en chef**

Corinne Dauchy

ISSN 1952-4382

**Pour vous abonner aux publications de la Banque de France**

<https://www.banque-france.fr/fr/alertes/abonnements>

---

